



UNION SNUI-SUD Trésor Solidaires 13

• 22, rue Borde 13265 Marseille cedex 8
183, av. du Prado 13265 Marseille cedex 8
3, allée d'Estienne d'Orves 13098 Aix en Provence

• Tél. 0491179757 – 0491179717 – 0491179208 - 0442023663

• E-mail : snui.bdr-marseille@dgfip.finances.gouv.fr
snui.bdr-marseille@dgfip.finances.gouv.fr
sudtresor.013@dgfip.finances.gouv.fr

● Bouches du Rhône

Marseille le 1^{er} juillet 2010

COMPTE RENDU DU CTPS DSF DE MARSEILLE DU 30 JUIN 2010

L'objet de ce CTPS était la mise en place de CHORUS au 1^{er} janvier 2011 et la scission des CDI 7/9/10 et 4/13 dans le cadre de la création des SIP.

Les représentants de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires ont d'abord rappelé que Chorus était un progiciel utilisé par les grands groupes privés, tel Total, qui méconnaît les règles de la Comptabilité Publique, au coût astronomique (1 milliard 100 millions) et qui a connu des ratés qui ont fait la une de la presse, sans parler de l'impossibilité de certifier les comptes 2011 soulignée par la Cour des Comptes. Mais, au-delà, ils ont insisté sur le fait que cette réforme de la dépense de l'Etat était celle de tous les dangers quant à la mission, aux conditions de travail des agents et au statut de la Fonction Publique.

Concernant la mission de dépense de l'Etat, il y a mélange et confusion des missions, rompant avec le principe de la séparation entre ordonnateur et comptable : en attestent l'organisation des structures et la fluidité des emplois d'une structure à l'autre (le CPS, qui est la partie ordonnateur où cohabiteront des agents des ministères détachés ainsi que ceux de la DGFIP et les services facturiers-SFACT).

Et cela, sans omettre de constater l'industrialisation de la chaîne de paiement au détriment du rôle du comptable et par là même de celui de payeur. En effet, on banalise les paiements sans contrôles préalables on généralise les contrôles à posteriori avec tous les risques que cela comporte : double paiement, risque de paiement à celui qui n'est pas le véritable créancier etc.. Et ce n'est pas la réponse de la direction selon laquelle le contrôle exhaustif ne peut pas exister qui peut nous rassurer car précisément ce sont les suppressions d'emplois cumulées d'années en années qui ont contraint de fait les agents à effectuer de moins en moins de contrôles réglementaires. Au point que l'administration en est arrivé au contrôle hiérarchisé de la dépense et au développement de partenariat avec les ordonnateurs pour servir les suppressions d'emplois. Or, ce qui est en jeu, c'est l'indispensable contrôle des fonds publics. Ce que n'a pas manqué de souligner nos représentants.

Concernant les conditions de travail, le risque est grand que le travail des agents se résume à valider des procédures, travail dénué de tout intérêt et de tout sens et finalité de la mission, transformant le rôle de comptable en celui d'un simple gestionnaire.

C'est pourquoi, affirmer comme le fait l'administration que l'objectif de ces nouvelles structures consiste en un recentrage sur le cœur des métiers ainsi qu'au renforcement de la qualité comptable, relève d'un jeu de dupes.

Au total, concentration, industrialisation et déshumanisation sont les caractéristiques de telles structures.

L'UNION SNUI SUD Trésor Solidaires a également dénoncé l'improvisation et la précipitation avec lesquelles vont être mises en place ces structures, au 1^{er} janvier 2011, alors même que notre administration n'est pas prête à ce déploiement et que les ministères ne sont pas tous encore dotés de Chorus.

La direction a été amenée à reconnaître les difficultés et a affirmé que la Direction Générale en était consciente. En conséquence, elle nous a annoncé qu'elle s'orientait vers le choix de non reprise automatique des données mais d'une reprise manuelle de celle-ci.

L'UNION SNUI SUD Trésor Solidaires s'est élevée contre la surcharge de travail considérable que cela va entraîner pour les agents affectés dans ces nouvelles structures au 1/09/2011, travail qui devra se faire sur les quatre derniers mois seulement ! Et ce, alors que la direction, en réponse à nos questions, a dû nous avouer n'avoir pas encore évalué la charge de travail que cela devra représenter ! De plus, les agents devront dans le même temps suivre les formations de Chorus ! Comment dès lors assumer dans le même temps toutes ces tâches sans que ce travail soit accompli avec une cadence effrénée ou ne soit bâclé ? Enfin, comment vont cohabiter ces travaux considérables de saisie avec le travail traditionnel des services de la dépense qui doit bien se poursuivre !

Autant de raisons qui plaident pour un report de la mise en place de Chorus que n'ont pas manqué de réclamer fermement les représentants de l'UNION .

Pour ce qui concerne la scission des CDI 7/9/10 et 4/13, les représentants de l'UNION SNUI SUD Trésor Solidaires ont rappelé en préambule leur opposition à cette opération guidée par la mise en place des SIP.

Les nouvelles affectations se feront suivant la règle de l'ancienneté. Le rattachement de la FI n'a toujours pas été tranché en faveur de l'un ou de l'autre SIP.

Dans le cadre des questions diverses, nous avons soulevé le problème de l'accueil SIP du pôle Prado/Borde/Liandier et de l'aménagement du hall de l'actuelle TG. Celui-ci n'a pas été remis en question, les travaux devraient être terminés fin mars soit quatre mois après la mise en service des SIP !!! Pendant ce laps de temps (1^{er} décembre à fin mars), l'accueil SIP se fera dans l'actuel espace accueil de la rue Borde avec l'aménagement d'une caisse sécurisée dans les locaux du courrier (cette caisse servira ultérieurement aux SIE lorsque la réception pour ces services se fera rue Borde).

Nous avons dénoncé cette opération « à tiroir » qui va poser de gros problèmes lors des réceptions de fin d'année et des risques que comporterait la tenue de la campagne IR 2011 dans ces locaux inadaptés au cas où les travaux du grand hall prendraient du retard...

Pour ce qui est des SIP 1^{er}, 5/6 et 8^{ème}, les travaux débiteront début juillet pour finir mi-novembre.

Bien entendu, nous avons à nouveau dénoncé la grande braderie de Sainte Anne qui se justifie de moins en moins lorsqu'on apprend que la DRFiP s'apprête à louer à un tarif exorbitant des locaux destinés à recevoir la FOR PRO. La direction nous a répondu que cette location ne serait que provisoire et qu'à terme, la FOR PRO réintégrerait la rue Borde au 1^{er} étage à la place de la CCRF. Nous sommes dubitatifs face à tant d'optimisme quant on connaît le degré de versatilité actuel de l'administration !

Enfin, nous avons relayé la demande faite par les agents, d'aménagement de cloison au 1^{er} étage du site de La Ciotat. Sous réserve de conditions de sécurité (évacuation) la direction n'est pas opposée à cette légère modification.